

SYNTHÈSE DES ATELIERS ET CONFÉRENCE

DU 25 NOVEMBRE 2015

TENUS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Le viol,
un crime
presque
ordinaire

Table des matières

Préface	2
Introduction à la journée	5
Introduction aux ateliers par Hélène Upjohn	6
Les ateliers	10
Introduction à la deuxième partie de la journée, résumé du discours de Mme Sylvie Avet L'Oiseau, coordinatrice de la formation continue à la HETS	15
Introduction à la conférence, résumé du discours de Mme Colette Fry, directrice du BPEV	16
Le viol un crime presque ordinaire. Conférence d'Audrey Guiller et Nolwenn Weiler	18
Synthèse des ateliers par Franceline Dupenloup, responsable des questions d'égalité et prévention de l'homophobie au Département de l'instruction publique (DIP)	29
Débat. Questions des participant-e-s à la conférence	36
Conclusion par Colette Fry	43
Bibliographie	44
Annexe	57

Préface

Réfléchir sur la problématique du viol en prenant l'angle de sa banalisation nous paraissait incontournable pour marquer la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ». En effet, malgré des lois punissant le viol, le viol conjugal et les contraintes sexuelles, beaucoup de femmes restent saisies par la crainte de dénoncer les agresseurs. Ceux-ci étant souvent un proche de l'entourage de la victime.

Le viol reste bel et bien un phénomène passé sous silence car il est encore vécu comme honteux et dégradant pour la majorité des personnes, principalement les femmes, qui en sont victimes. Ce silence est renforcé par les mécanismes sociaux de banalisation du viol, qui vont de la transformation des victimes en co-responsables à toutes les allusions plus ou moins directes au fait que les femmes seraient des « proies faciles ». Ce qui a comme conséquence de renforcer le sentiment de culpabilité des victimes.

Le sexisme ordinaire, considéré comme anodin, reflète et renforce les stéréotypes de genre à l'œuvre dans notre quotidien familial, scolaire, professionnel et social. Le sexisme ordinaire et les stéréotypes qui le nourrissent sont largement tolérés et banalisés dans toutes les couches sociales. Cette tolérance et cette banalisation ont pour effet un renforcement des rapports de domination entre les hommes et les femmes et perpétuent une hiérarchisation sociale qui elle-même permet de construire une voie royale vers l'usage de la violence. Les ateliers et la conférence qui ont eu lieu ont mis en évidence que le viol n'était en général pas considéré comme une

violence extrême ni comme une volonté de domination, mais comme une sexualité masculine « excessive », et qu'il reste entretenu par sa banalisation comme un « crime presque ordinaire ». Par-delà des lois, il est indispensable de passer par la prise de conscience des mécanismes sociaux qui sous-tendent cette situation de banalisation du viol. C'est ce à quoi cette journée était consacrée en ouvrant réflexions et débats qui se poursuivent ici dans leur forme écrite.

Maria Luiza Vasconcelos, Hélène Upjohn, Marie Anderfuhren

Introduction à la journée.

Le viol, un crime presque ordinaire.

Synthèse des ateliers et conférence tenus à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - 25 novembre 2015

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV), en partenariat avec la Haute école de travail social de Genève (HETS), a organisé un événement en deux temps autour de la banalisation et de la prévention du viol :

La tenue d'ateliers réservés aux professionnelles et professionnels travaillant autour de cette problématique et une conférence « Le viol, un crime presque ordinaire » par Audrey Guiller et Nolwenn Weiler, journalistes françaises auteures de l'essai du même nom.

Une synthèse des ateliers suivit la conférence avant que la parole ne soit donnée aux différentes personnes présentes.

Introduction aux ateliers par Hélène Upjohn, formatrice, consultante experte égalité-genre

Deux ateliers adressés aux professionnel-le-s sur inscription

Ces ateliers proposaient aux professionnel-le-s un moment d'échange et de réflexion sur leurs pratiques notamment sur : a) le vécu en tant que professionnel-le-s ; b) la banalisation ou l'invisibilité des violences sexuelles dans le milieu professionnel ; c) les résistances auxquelles sont confronté-e-s les professionnel-le-s ; d) l'identification de pistes afin d'améliorer la prévention.

Afin d'introduire les ateliers qui précédaient la conférence d'Audrey Guillier et Nolwenn Weiler, il importait d'expliquer pourquoi nous avons choisi de les placer avant la conférence. En quoi, inverser ce qui se fait d'habitude - une analyse d'experts puis un débat - avait ici une signification.

Placer les ateliers en amont était pour nous donner conscience de la quantité d'expertise qu'une assemblée telle que la nôtre rassemble sur un sujet qui convoque tant l'expérience que la connaissance. C'est aussi reconnaître et faire reconnaître qu'en tant que société civile, en tant qu'associations, groupes d'entraide ainsi qu'ONG nous avons une expertise et une force de changement inégalée et indispensable dans une démocratie.

Banalisation /Invisibilisation

L'option des deux journalistes qui choisissent d'aborder la question du viol comme un *crime ordinaire*, est d'emblée, le choix d'une posture critique.

Elles choisissent l'angle de la banalisation.

Une posture qui consiste à forcer le regard à se déplacer du symptôme - le viol - vers les conditions qui favorisent voire incitent au viol.

La question du viol n'est pas première.

Le viol n'est pas le problème, mais bien la conséquence.

Nous pourrions faire un parallèle avec les assassinats de citoyens noirs par la police américaine. Dans la seule année 2014, plus de 1'000 assassinats de jeunes noirs ont été commis par la police.

Nous sommes ici en présence de « racisme ordinaire ».

Il y a une empreinte profonde de racisme dans la société américaine, c'est une réalité structurelle à la base même de la société. Ainsi, alors que les lois et les mesures antiracistes sont en vigueur, ces assassinats se reproduisent sans faillir.

Comme pour le racisme, le viol et plus généralement les violences sexuelles sont la conséquence d'une « culture du viol » c'est-à-dire la conséquence d'un environnement social qui banalise, tolère, accepte voire encourage les violences sexuelles, mais aussi un environnement médiatique qui en perpétue l'impact.

Qui dit culture du viol dit aussi banalisation et invisibilisation voire déni.

Une des illustrations de cette invisibilisation et de la difficulté généralisée à appréhender les choses, est la réponse aux questions suivantes :

**quand avez-vous vécu une ou des violences sexuelles ?
quand avez-vous vécu un accident de la route ?**

S'il est aisé de répondre à la deuxième question, pour la première en revanche, à moins d'y avoir explicitement réfléchi, les réponses sont beaucoup plus hésitantes et opaques. En effet, la banalisation des violences sexuelles est inscrite dans notre champ social.

Déconstruction

C'est pourquoi, c'est à un travail de véritable déconstruction qu'il va falloir s'atteler.

Ne pas naturaliser ce qui est conditionné par l'histoire, la société, remettre en cause les oppositions traditionnelles, par exemple, l'opposition entre le privé et le public, l'intime et le politique, plus trivialement, regarder la réalité, la sienne et la défaire de ses évidences, de ses aveuglements. C'est cela que nous nommerons *déconstruction*.

Dans son livre « *Parce qu'ils sont arméniens* », Pinar Selek, activiste féministe turque réfugiée en France décrit très précisément ce processus à propos de la question arménienne.

On la suit dans son regard rétrospectif sur ce que signifie se construire en récitant des slogans qui proclament la supériorité nationale, en côtoyant des camarades de classe arméniens craintifs et silencieux, en sillonnant Istanbul où les noms arméniens ont été effacés des enseignes, en militant dans des mouvements d'extrême gauche ayant intégré le déni. Elle décrit l'aveuglement et le déni de son environnement et le processus de déconstruction qu'elle entreprend jusqu'à la prise de conscience de la discrimination des arméniens en Turquie.

Rapports de pouvoir

Alors de quoi s'agit-il ?

Préjugés ? Ignorance ?

Nous ne pouvons pas réduire la question des violences sexuelles dans la société à un simple problème de préjugés et d'ignorance.

Comme le racisme ou l'homophobie, le sexisme n'est pas le fait de personnes peu ou mal éduquées mais bien celui de rapports de pouvoir présents à tous les niveaux de la société sous des formes plus ou moins visibles, plus ou moins ostentatoires.

À partir de là, force est de constater qu'avant d'être un enjeu de représentations, l'enjeu premier est un enjeu politique. Ce sont bien les pratiques sociales et les politiques publiques qui créent et perpétuent cette culture du viol.

Inversion et transposition

Enfin, et pour conclure, je ferai une remarque d'ordre méthodologique.

Vous l'aurez remarqué, j'ai choisi des exemples « hors champ ». J'ai pris des exemples qui n'avaient pas trait au viol ou aux violences sexuelles mais des exemples de racisme et de xénophobie (des exemples d'homophobie, de lesbophobie ou de transphobie auraient pu faire l'affaire). Comme l'inversion, la transposition est une façon très efficace pour prendre la mesure de l'inacceptable de la violence exercée.

Je pense ici à un court-métrage « *La majorité opprimée* », qui montre la progression dramatique – et pourtant si réaliste – de petits harcèlements quotidiens et banalisés, des humiliations courantes, jusqu'à l'agression minimisée par ceux qui sont pourtant censés apporter aide et soutien. Par la seule inversion des rôles homme/femme, Éléonore Pourriat, la réalisatrice, réussit à sensibiliser le public sur un sujet, hélas, toujours autant d'actualité.

Conclusion

Il importe maintenant de travailler sur ces questions au niveau personnel et collectif et de dévoiler les contradictions qui verrouillent un statu quo généralisé et, par ailleurs, par des gestes politiques, de briser la complaisance en faisant fi des préjugés.

Les ateliers¹

Les ateliers ont proposé aux professionnelles et professionnels, un moment d'échange et de réflexion sur leurs pratiques, notamment sur :

- a) leur vécu en tant que professionnelles et professionnels ;
- b) la banalisation ou l'invisibilité des violences sexuelles dans le milieu professionnel ;
- c) les résistances auxquelles elles et ils sont confrontés.

Il leur était également demandé de dégager des pistes afin d'améliorer la prévention.

Autour de différents cas ou « vignettes », les participantes et participants étaient invité-e-s à réfléchir en termes de banalisation (« d'invisibilisation ») et de résistances en travaillant par petits groupes, d'environ 15 personnes, dans chacun des deux ateliers.

Atelier 1

L'atelier 1 se déroulait autour de deux cas dans un cadre institutionnel : un établissement scolaire et un tribunal.

Vignette 1

J'assiste à une comparution au Tribunal suite à un dépôt de plainte pour violences conjugales. Dans la pièce, il y a le juge assis à un bureau, en face, au premier rang, s'installent d'abord la femme qui a déposé plainte, puis, le traducteur et le mari accusé par la plaignante. Je suis assise au fond de la pièce en tant que soutien à la plaignante (à ce titre, je n'ai pas droit à la parole), au niveau de la greffière.

Les faits sont d'une extrême gravité : violences avec menaces au couteau, tentatives répétées d'étranglement, coups et blessures

¹ Les ateliers ont été animés en tandem par Hélène Upjohn (SSEJ-DIP) et Marie Anderfuhren (HETS) et également par Maria Luiza Vasconcelos (BPEV-PRE) et Géraldine Brown (association Slutwalk Suisse)

depuis le début du mariage, il y a 2 ans. Le juge est très clair par rapport à la gravité des faits, ses questions sur les violences physiques sont précises et ses commentaires sans concession. A un moment, la plaignante dit qu'elle rentre à la maison pour essayer de se réconcilier avec son mari, mais ne veut absolument pas y passer la nuit, elle est hébergée par sa tante depuis les faits. Au bout d'une heure quarante-cinq d'un interrogatoire très serré, la séance est levée. Le juge confirme l'impossibilité de classer cette affaire. A aucun moment, il n'a été question de violence sexuelle.

Vignette 2

Je travaille dans un cycle comme conseillère sociale depuis peu. A la récréation, rigolards, une bande de cinq garçons de 13-14 ans, se mettent à scander des slogans en frappant des mains et dans une atmosphère d'excitation ; slogans dont un me frappe particulièrement : « Toutes des salopes, sauf ma mère ! ».

Dans la cour d'école, trois enseignant-e-s sont présent-e-s. Un enseignant de mathématiques, une enseignante d'allemand et une enseignante remplaçante ; je ne me souviens plus ce qu'elle enseigne.

Debout près de la porte, l'enseignant de mathématiques et l'enseignante d'allemand conversent. Surpris par cette mise en scène collective de slogans, l'enseignant de mathématiques, rigole, hausse les épaules et rentre dans le bâtiment, pendant que la remplaçante choquée s'approche du groupe des garçons et les réprimande sévèrement. Les garçons semblent surpris de l'intervention et se mettent à rigoler, en disant que c'est « pour rire » que la maîtresse « n'a pas le sens de l'humour », qu'« à la récré, on a bien le droit de se marrer un peu ». La remplaçante tente de les faire réfléchir à ce que le slogan peut avoir d'insultant. Elle finit par être désarçonnée par la persistance des garçons, à revendiquer ce genre d'humour.

L'enseignante d'allemand, que je connais pour être réticente à intervenir pendant les récréations sauf si quelqu'un est en danger, se tient à bonne distance et ne dit rien. Je me promets quant à moi de reprendre la situation. Mais je suis toujours mal à l'aise sur la question de l'humour...

Je me demande donc bien comment je vais pouvoir m'y prendre.

- *Par rapport aux collègues.*
- *Par rapport au groupe des garçons.*
- *Par rapport aux élèves plus généralement.*

Atelier 2 L'atelier 2 se déroulait autour de trois cas² d'agressions ou de viols sur des mineures.

Vignette 1

C'était au Collège, le jour de l'Escalade. Deux copines étaient venues déguisées en «guerrières celtiques» avec mini-jupes et petit haut en fausse peau de bête, de la fausse fourrure et des bâtons. Costume très sympa. Elles avaient de surcroît complètement investi leur rôle, et avaient mis en scène une espèce de duel de guerrières qui avait bien plu à tout le monde. Et comme d'habitude, tout le monde avait pris plein de photos des costumes de chacune ce jour-là.

Quelques jours plus tard, une photo de mes copines était affichée à plusieurs endroits dans le collège. On les voyait en posture de combat. En-dessous c'était écrit: «mi-putes, mi-soumises».

Vignette 2

Le jeune homme de 25 ans qui a violé une jeune fille [de 17 ans] dans une cage d'escalier d'un quartier de Paris commence par nier les faits puis reconnaît avoir eu des rapports sexuels avec elle mais, selon lui, c'est une «pute» et une «crasseuse», tout comme sa propre sœur (par l'intermédiaire de laquelle il aurait fait la connaissance de la victime). Il dit que les deux filles avaient très mauvaise réputation dans le quartier car «elles avaient baisé avec tout le monde». Il estime par ailleurs que lorsqu'ils se sont retrouvés dans la cage d'escalier et qu'il la prise dans ses bras pour la consoler, elle l'a embrassé. Ce qui lui inspire ce commentaire: «les meufs, elles sont d'accord au début et après elles vont déposer plainte.»

² Les cas 2 et 3 sont tirés de: Le Goaziou, Véronique, *Le viol, aspects sociologiques d'un crime: une étude de viols jugés en cours d'assises*. La Documentation française. Paris. 2011: pp. 94-95

Vignette 3

L'agresseur a 22 ans, sa victime a 15 ans, ils sont amis et il est plusieurs fois arrivé qu'elle aille chez lui pour écouter de la musique, ce soir-là, ils fument un joint. Pour lui, c'est elle qui a «cherché à le draguer» car «c'est une allumeuse». Ils flirtaient ensemble ce soir-là et elle l'a «excité» en le caressant. Par ailleurs, elle lui aurait dit qu'elle «avait déjà couché avec des plus grands qu'elle». Il dit l'avoir à peine pénétrée parce qu'il s'est rendu compte qu'il faisait une connerie parce qu'elle était jeune, «même si elle sortait avec tous les jeunes du quartier.

(La synthèse des ateliers se trouve à la page 29)

Introduction à la deuxième partie de la journée,
Sylvie Avet L'Oiseau, coordinatrice de la formation continue
à la HETS

Sylvie Avet L'Oiseau, coordinatrice de la formation continue à la Haute école de travail social, a introduit la deuxième partie de la journée.

Pour elle la reconnaissance des violences sexuelles est récente. Elle est à consolider. Action et information sont nécessaires au quotidien. Il s'agit d'une « course de fonds ». Il est nécessaire d'agir auprès des professionnelles et professionnels, des politiques, des médias, de la population pour que la problématique prenne sa place, qu'il s'agisse des finances à lui consacrer ou des décisions politiques qui s'imposent. Nous avons affaire à une longue route semée d'embûches.

Il y a nécessité de renforcer l'information, la prévention, la formation. Développer les compétences et l'éducation constituent les meilleures armes contre l'obscurantisme.

A la HETS, formation et formation continue sont pensées à cette fin. Il est important de disposer de l'outillage nécessaire pour détecter les violences comme les insultes ou le harcèlement. Il s'agit de transmettre aussi ces outils auprès des bénéficiaires, des médias.

La formation continue à la HETS se fait sur deux thèmes : l'aide aux victimes et la santé sexuelle. Sylvie Avet L'Oiseau souligne l'importance de pouvoir renforcer l'aspect « prévention » ainsi que celle du décroisement entre professionnelles et professionnels de divers secteurs, tels que social, justice, santé, police, enseignement. La mutualisation des apports est essentielle pour le vivre ensemble de même que la nécessité de conduire des recherches et réaliser des publications.

Introduction à la conférence, Colette Fry, directrice du BPEV

Colette Fry a rappelé quelques données :

- le 20 décembre 1993, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la « Déclaration sur l'élimination de la violence » ;
- le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale a proclamé le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Elle cite un passage de la Déclaration sur l'élimination de la violence :

Aux fins de la présente Déclaration, les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.
(art. 1 de la déclaration)

L'ONU a invité les gouvernements, les organisations internationales et les associations à organiser chaque 25 novembre des activités pour sensibiliser l'opinion publique au problème. C'est dans ce cadre que le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques organise chaque année un événement.

En 2015, en partenariat avec la Haute école de travail social de Genève, cet événement est double : d'une part des ateliers destinés aux professionnelles et professionnels encadrant les jeunes ; d'autre part une conférence *Le viol, un crime presque ordinaire*.

La banalisation du viol est l'élément prépondérant qui ressort de la recherche des conférencières, auteures du livre du même titre de la conférence : « Le viol, un crime presque ordinaire ». Cette banalisation a lieu dans les postes de police, les salles

d'audience, les médias. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de prévention et de déconstruction des violences sexistes et des rapports de domination dans notre société. L'intériorisation des stéréotypes - aux garçons, la force, aux filles, la douceur - et du partage des rôles au sein de la société et de la famille influence et entretient les comportements qui favorisent ces rapports de domination.

La reconnaissance du viol conjugal depuis 1992 ainsi que sa poursuite d'office depuis 2004 montrent que les mentalités évoluent. Toutefois, le taux de dénonciation par des femmes des viols et des violences sexuelles reste rare. Seuls 9,5 % des viols donnent lieu à des plaintes selon le sondage suisse de 1998-2000³. Le faible taux s'explique par les raisons suivantes : peur de ne pas être crues ; sentiment de culpabilité ; sentiment de honte, peur de dénoncer un proche, peur de représailles. De 2000 à 2009, les infractions contre l'intégrité sexuelle représentaient 4,6 % de l'ensemble des infractions au Code pénal, dont les viols constituent une part de 10 %⁴. On observe cependant un nombre de dénonciations en augmentation. Il y a une prise de conscience croissante que le viol constitue une atteinte à l'intégrité de la personne.

Avant de passer la parole aux conférencières, Mme Fry a tenu à remercier la HETS pour l'accueil de cette journée ainsi que la bibliothèque Filigrane pour sa sélection bibliographique « Violences sexuelles, des crimes ordinaires ? »

³ Extraits du *Le viol d'une personne de sexe féminin (art. 190 CPS) comme lex specialis de la contrainte sexuelle (art. 189 CPS). Une « diversité culturelle » appelée à disparaître ?* NICOLAS QUELOZ, in QUELOZ N., NIGGLI M., RIEDO C. (Eds.), *Droit pénal et diversités culturelles, Mélanges en l'honneur de José Hurtado Pozo*, Schulthess, Genève/Zurich, 2012

⁴ Op. cit.

Le viol un crime presque ordinaire.

Conférence d'Audrey Guiller et Nolwenn Weiler

Audrey Guiller et Nolwenn Weiler, journalistes⁵, ont publié en 2011, *Le viol, un crime presque ordinaire*⁶. Elles font part des points forts de leur recherche.

C'est à la suite du témoignage d'une amie victime de viol, que les deux journalistes se sont lancées dans leur enquête, prenant conscience des conséquences bien plus lourdes qu'elles ne l'auraient imaginé d'une telle agression. L'enquête leur a pris une année, elle s'est effectuée sur la base d'une cinquantaine d'entretiens auprès de victimes, de leurs proches, de policiers, de magistrats, de psychologues. Relevons que la définition du viol en France diffère de la définition suisse. Depuis 1980, le viol est défini par la loi française comme : *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise*. Cette définition englobe donc la fellation et la sodomie⁷. Le viol est un crime et est jugé devant une Cour d'assises : il est important de le rappeler.

Audrey Guiller et Nolwenn Weiler ont souhaité mettre au centre de leur enquête les femmes victimes, pour leur donner la parole. Pour illustrer le fait que les conséquences d'un viol durent des années, elles citent un exemple tiré de leur ouvrage : celui d'Aurélie, victime de viol par ses cousins à l'âge de 7 ans, qui parle des insomnies qui l'assaillent encore régulièrement alors qu'elle est désormais adulte. Aurélie évoque aussi son sentiment d'être coupée du monde, son incapacité à

⁵ Respectivement à *Ouest-France et Actualités sociales hebdomadaires* pour la première, *Ouest-France, Politis, La Maison écologique* pour la seconde.

⁶ Maison d'édition : Cherche Midi

⁷ A la différence de la définition suisse ; à noter que la définition du viol en Suisse est en train de faire l'objet d'une révision législative.

entrer en contact avec les autres. Autre exemple : Lisa, victime de son voisin pendant plusieurs années alors qu'elle n'avait pas 10 ans. Victime d'isolement, elle devient agressive, ce qui l'isole encore davantage.

Quelques préjugés sur le viol, confrontés à la réalité

En se lançant dans leur enquête, Audrey Guiller et Nolwenn Weiler ont pris conscience des nombreux préjugés qu'elles avaient elles-mêmes sur le viol, préjugés qu'elles se sont attachées à déconstruire.

Le viol serait un crime qui statistiquement touche peu de personnes.

Une femme sur six, en France, est victime d'un viol ou d'une tentative de viol au cours de sa vie⁸. Selon les données disponibles pour la France, 70 % des victimes ont moins de 17 ans ; le maximum de risque intervient pour les victimes avant l'âge de 9 ans⁹.

Le violeur serait un inconnu.

Le viol est un crime de proximité ; 8 victimes sur 10 connaissent leur agresseur. Il intervient tout particulièrement dans les milieux considérés comme « protecteurs » tels la famille, l'école, le milieu sportif, voire même le milieu hospitalier. Les viols se produisent dans ces lieux où existent des rapports de dominations et de hiérarchie assez forts.

Le violeur serait armé.

Le violeur n'a pas besoin d'une arme. Un viol sur deux est commis sans aucune autre violence physique. La peur, la rela-

⁸ Selon les premiers résultats d'une enquête de victimisation menée par l'Observatoire national de la délinquance (OND) avec l'INSEE auprès de personnes de 18 à 60 ans, et publiée dans son rapport 2007, 230 000 personnes ont été victimes de viol ou de tentative dans les deux années qui avaient précédé.

⁹ Sauf indication contraire, tous les chiffres évoqués sont tirés de l'ouvrage des confrencières.

tion de dépendance au violeur (dépendance financière, âge, rapport d'autorité, sentiment d'un « devoir » lié aux relations conjugales), les menaces suffisent à pétrifier les victimes.

Cela n'arriverait qu'aux autres.

Le viol touche toutes les classes sociales.

Les violeurs seraient des malades mentaux.

Selon l'avis des expertes et experts judiciaires qui ont affaire à des violeurs, 90 % des agresseurs ne souffrent d'aucune pathologie mentale.

En cas d'agression, les femmes recevraient tout le soutien qu'elles sont en droit d'attendre.

En France, à peine 10 % des victimes vont porter plainte ; peu obtiennent justice. Elles subissent souvent de nombreuses violences secondaires : mise en doute permanente de leur parole, confrontations surprises avec l'agresseur, absence de nouvelles des enquêteurs, temps d'attente interminables, classements sans suite de la plainte, etc. Certaines victimes sont broyées par la procédure judiciaire. Le personnel médical n'est pas assez formé au psycho-traumatisme. Et la plupart des psychanalystes font des ravages en cherchant systématiquement une part de responsabilité de la victime.

Les violeurs seraient lourdement condamnés.

En France, alors que 75 000 viols seraient commis par an (206 par jour !)¹⁰, seuls 2 000 violeurs arrivent en Cour d'assises, soit à peine 3 %.

D'où vient cette image erronée de ce qu'est un viol ?

Audrey Guiller et Nolwenn Weiler ont alors cherché ce qui pourrait expliquer cette image erronée du viol. Au cœur du

¹⁰ Ces chiffres sont probablement sous-estimés, selon les conférencières.

problème, on trouve une société, une éducation, des médias sexistes qui sont le terreau de la fausse image du viol qui n'arrive qu'à « de pauvres femmes ». Il y a notamment, une caricature du violeur, une confusion entre agression et sexe, une vision déformée de l'information.

Caricature du violeur

Les conférencières livrent le témoignage d'Isabelle, 40 ans, fille d'artisans décorateurs, victime de viols répétés par son père : *« J'avais 15 ans quand mon père a commencé à me violer, Cela a duré trois ans. Tous les jours. Je n'en parlais à personne. Je ne savais pas quoi faire. J'étais timide, j'étais jeune, j'avais très peur. Pendant longtemps, j'ai cru que j'étais folle. Je me suis même dit que ça devait être normal de coucher avec son père. Je savais que le viol existait, mais plutôt dehors, le soir, dans les parkings. J'étais sûre que c'était rare. J'ai mis du temps à me dire que ce que mon père m'avait fait subir étaient des viols. »*

Bien que 80 % des viols soient des crimes de proximité, l'imaginaire collectif retient la caricature d'un violeur qui est un monstre, qui viole dans les parkings, qui viole en série. En conséquence, les victimes ne s'autorisent pas à parler puisqu'elles ont dans la tête l'image du « violeur en série dans les parkings ». Parce que beaucoup de viols sont commis par une personne d'autorité (père, entraîneur sportif, instituteur), il est difficile de les dénoncer. Par ailleurs, il s'agit souvent de personnes en qui les victimes avaient confiance.

Autre caricature : celle du violeur pauvre et illettré : les violeurs sont issus de toutes les catégories sociales. Néanmoins, la plupart de ceux qui sont condamnés appartiennent aux catégories défavorisées. Il y a ici un biais de la justice car sont condamnés ceux qui ont moins de moyens financiers ou intellectuels pour se défendre.

Croyance erronée selon laquelle le viol serait du sexe

Autre surprise, relèvent Audrey Guillier et Nolwenn Weiler: on croit que le viol est du sexe. Cette croyance rend le viol tabou. Une femme victime d'un coup de couteau parlera plus facilement de son agression. Le viol relevant de la sexualité, il ferait donc partie d'une sphère intime dont on ne parle pas. Mais on commet là une méprise. Selon le criminologue et psychologue Loïck Villerbu: *«Le viol est d'abord une agression. Et l'agresseur élit le champ sexuel. C'est trop facile d'imaginer que c'est un orgasme comme un autre. Il est beaucoup plus difficile d'imaginer que l'orgasme est obtenu au prix de la soumission de l'autre. L'agresseur veut d'abord transgresser la résistance de l'autre. Il recherche la toute-puissance et la domination. Être considéré comme un objet est d'ailleurs ce qui traumatise le plus les victimes.»*¹¹

La volonté des agresseurs est de s'approprier l'autre, la ou le, chosifier. Le but du viol n'est pas la jouissance sexuelle mais de signifier à l'autre: «tu m'appartiens, je fais de toi ce que je veux». Les viols en période de guerre sont d'ailleurs considérés comme un moyen de dominer et de faire preuve de violence, comme une arme de guerre. En temps de paix, la vision est malheureusement autre, erronée.

Vision biaisée du viol par les médias

Il y a une représentation médiatique biaisée du viol qui reste cantonné aux faits divers. Les deux journalistes avouaient n'être pas très fières du travail de certains confrères. Le viol apparaît donc dans les pages de faits divers lors du dépôt de plainte puis lors du procès. Or seuls 10 % des viols font l'objet d'une plainte: on ne parle pas du 90 % restant. Le viol est présenté comme un drame personnel ou un accident de parcours. Son aspect social est occulté.

¹¹ Loïck Villerbu, entretien avec les auteures

Point positif: la médiatisation d'une plainte ou d'un procès rend visible cette violence, on constate alors que les femmes victimes sont plus nombreuses à appeler les associations d'aide aux victimes. Cependant, les médias renforcent l'image caricaturale du violeur: il est surtout question des violeurs en série, de violeurs de femmes qui font du jogging, de violeurs dans les parkings, soit 5 % de la totalité des viols. Il n'y a jamais d'articles qui évoquent les viols qui relèvent de la banalité, de l'entourage. Par ailleurs, les médias évoquent surtout le violeur et non la victime. C'est l'agresseur qui se trouve au centre du procès.

En 2001, la thématique du viol a semblé basculer du fait divers au fonctionnement de société avec le scandale des viols collectifs rebaptisés « tournantes » dans les banlieues, une pratique qui sera présentée comme propre aux milieux immigrés des quartiers défavorisés. Or, comme le relève Laurent Mucchielli, chercheur au CNRS et directeur du Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales: *«Des observations comparables ont été faites dans les quartiers populaires des années 1960. Les violeurs étaient des hommes bien blancs de peau.»*¹² Il n'y a en fait pas d'augmentation du nombre de viols collectifs mais seulement eu, jusque-là, une absence d'intérêt des journalistes. Dans l'affaire des « tournantes », les violeurs sont présentés comme « les autres », les « barbares » des banlieues car les banlieues, ce sont les autres. Il y a eu ici une occasion ratée de parler du viol comme fait de société. Au contraire, l'affaire a renforcé d'autres préjugés, notamment racistes avec la stigmatisation des jeunes des quartiers défavorisés alors que les viols collectifs ont lieu dans tous les milieux.

¹² Laurent Mucchielli, *Le scandale des « tournantes »: Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*, La Découverte.

Pourquoi les victimes se taisent

Il y a entretien du silence des victimes. Les conférencières citent un exemple d'omerta tiré du livre : celui d'une jeune animatrice d'une maison de la culture¹³ violée par le directeur de l'institution et n'osant se plaindre. Car, souvent, l'agresseur dispose d'une stratégie claire pour faire taire sa victime, stratégie mise en exergue par les militantes des associations d'aide aux victimes et valable quelle que soit la personne concernée.

La stratégie du violeur

Cette stratégie est axée autour de cinq points :

1. Isolement de la victime : géographiquement, socialement ou au sein de la sphère familiale.
2. Dévalorisation : par exemple, le fait de commencer à injurier une adolescente avec la mention « Caroline est une salope » écrite sur un mur d'école doit être pris comme un avertissement, qu'il y a tentative de détériorer l'image d'une jeune fille.
3. Terreur : l'agresseur se présente comme tout-puissant.
4. Culpabilisation et accusation de la victime : « Tu m'as cherché ». On tente de brouiller les sens de la victime. Ainsi Emmanuelle, violée par le frère aîné de sa meilleure amie, qui par ailleurs se présentait comme son chevalier servant sur qui elle pouvait compter en toute circonstance.
5. Impunité : l'agresseur se cherche des alliés afin que l'entourage de la victime ne se rende compte de rien. Dans l'exemple cité plus haut, le directeur de la maison de la culture aidait financièrement les parents de la jeune animatrice. La victime peut alors se retrouver bloquée par les proches qui lui disent de se taire ou par crainte de leur faire du tort.

¹³ NB : l'équivalent, plus ou moins, des maisons de quartier à Genève

Le silence « bienveillant »

Le silence des victimes s'explique aussi par l'imposition d'un silence « bienveillant ». Ici l'exemple cité est celui d'un enfant racontant à son instituteur qu'il devait « sucer le zizi de papa » et où personne n'avait pris de mesures pour le protéger. L'exemple a été repris lors d'une formation donnée par une organisation d'aide aux victimes à des professionnels du secteur social, formation à laquelle assistaient les deux journalistes. Il était demandé aux participantes et participants quelle aurait été leur réaction dans un cas semblable. La phrase « Tu as bien fait de venir m'en parler » n'est venue qu'en quinzième position, probablement parce que ce que ce petit garçon avait à dire était trop insupportable à entendre. Or, il est primordial de pouvoir entendre pour aider les victimes.

Pour aider une victime

Il est important de remettre « le monde à l'endroit » et d'aider la victime à déconstruire ce que l'agresseur ou la société s'acharnent à lui dire : qu'elle est un peu responsable de ce qui lui est arrivé. A cette fin, il s'agit de :

- prendre des nouvelles ;
- valoriser la victime ;
- l'encourager : « tu es courageuse de l'avoir dénoncé » ;
- inverser les responsabilités ;
- témoigner en faveur de la victime.

Le sexisme, un bon terreau pour le viol ?

Enfin, la banalisation du viol s'explique par les images toujours très stéréotypées et sexistes d'un homme, actif, face à une femme passive. Il y a un lien à faire entre le sexisme de nos sociétés et le viol. Les valeurs féminines sont dénigrées parallèlement à une incitation des garçons à « être des durs ». Ainsi Yanick Dulong, sociologue, relève : « *Il y a un relatif consensus selon lequel la masculinité est définie par la force physique, l'action, le contrôle, l'esprit de compétition, l'indépendance,*

la capacité à endurer la souffrance sans broncher, le recours à l'agression pour se défendre soi-même ou ses proches ainsi que l'hétérosexualité.»¹⁴

Pourquoi notre société produit-elle encore des violeurs alors qu'elle a avancé dans l'égalité ?

Hommes conquérants, douces femmes

Les garçons sont éduqués à être des conquérants, à développer un esprit de compétition, à être indépendants tandis que chez les femmes sont valorisées la maternité, la vulnérabilité, la douceur.

Ce parti pris d'un masculin actif versus un féminin passif dans l'éducation est amplifié dans la sexualité avec un homme sujet et une femme objet sexuel. La journaliste Natacha Henry note : « Dans les téléfilms, les livres, les discours, on représente fréquemment la sexualité par un homme qui veut et une fille qui ne veut pas. Elle ne peut pas se donner tout de suite, sinon c'est une fille facile. L'homme l'incite, la force gentiment et à la fin, elle est bien contente.»¹⁵

On attend donc des garçons des performances sexuelles, qu'ils « bousculent les femmes ». Le consentement des femmes n'est pas pris en considération. Cet a priori va peser sur les victimes lors de procès.

Le problème du « consentement » dans les procès

Lors d'un procès, la victime doit prouver qu'elle n'était pas consentante. Au Canada, la charge de la preuve est inversée : c'est à l'agresseur de prouver que la femme était consentante. Il n'est pas rare d'entendre dans une cour des pseudo-justifications telles que : « elle portait une mini-jupe », « elle a plein d'amants », « elle avait bu ». En dernier ressort, la responsa-

¹⁴ « À la poursuite de la masculinité hégémonique », in *Les Nouveaux Cahiers du socialisme*, n°4, automne 2010.

¹⁵ *Frapper n'est pas aimer*, éditions Denoël, 2010.

bilité incombe à la femme puisque son consentement est en option. Dans le *Rapport sur l'image des femmes dans les médias*, commandé en 2008 par le Secrétariat d'Etat à la solidarité, on lit ainsi ces propos tenus dans une radio de grande audience (NRJ) : « A un garçon qui évoque le malaise de son amie à l'idée de se retrouver nue devant lui pour faire l'amour pour la première fois, un animateur conseille : "tu la mets à quatre pattes et puis t'es dedans" et un autre poursuit : "si tu veux la dresser tu lui mets un petit coup sur les fesses, et si elle accepte pas, tu lui mets un petit coup jusqu'à ce qu'elle accepte, pour la dresser, quoi" ».

La chosification de la femme à travers la pornographie

Le problème est en outre relayé par l'image de la sexualité transmise par la pornographie sachant que 80 % des garçons et 45 % des filles, de 14 à 18 ans, ont vu un film pornographique sur le net. Or, les scénarios proposés par ces films tournent autour de la domination et de la chosification de la femme. Ils accèdent à l'idée que si les femmes disent « non », il faut les forcer à le faire contre leur volonté.

Une éducation sexiste

Tous ces éléments entretiennent l'idée que les femmes sont à disposition des hommes pour assouvir des besoins sexuels. S'y ajoute le fait que l'impunité du viol chez les garçons et la peur du viol chez les filles sont intégrées dès l'enfance. On rendra les filles attentives à ne pas sortir seules, à ne pas porter de mini-jupe, etc. Il y a alors autocensure des femmes, peur des espaces publics, notamment la nuit. Les femmes intègrent leur vulnérabilité et restreignent leur liberté. Les violences sexuelles perdurent parce que la domination d'un sexe sur l'autre est intégrée dans la société.

Des solutions ?

Il faut accompagner les victimes de manière plus adéquate lorsqu'elles portent plainte : au poste de police, à l'hôpital, en Cour d'assises, chez le thérapeute. Une piste pourrait être de tout regrouper dans un même lieu comme cela se pratique déjà dans certains pays (Etats-Unis). La question de la formation des professionnel-le-s concerné-e-s par les plaintes est également cruciale ainsi que celles des enseignant-e-s et de toute personne travaillant avec des enfants, adolescent-e-s afin de repérer au plus vite une jeune victime.

Eduquer et soigner

Il est possible d'inverser cette tendance par une meilleure éducation à l'égalité. Si le viol est un fait de société, alors il est possible de rééduquer les garçons.

Il s'avère que la plupart des agresseurs ont été victimes de viols ou témoins de viols dans leur enfance. Ceux qui deviennent violeurs, certes choisissent de perpétuer la violence. Toutefois réparer les victimes qu'ils ont été est indispensable. Les psychiatres qui suivent les agresseurs disent qu'il faut leur faire prendre conscience de ce qu'ils ont fait subir à leurs victimes. Il va de soi que ce travail sur les soins apportés aux agresseurs ne doit pas exclure la punition du crime.

Synthèse des ateliers, Franceline Dupenloup, responsable des questions d'égalité et prévention de l'homophobie au Département de l'instruction publique (DIP)

Franceline Dupenloup rappelle d'abord la méthode suivie dans les ateliers (décryptage de différentes situations de violences de genre et débats à l'intérieur de sous-groupes). Elle souligne, ensuite, combien ceux-ci ont été passionnants avec une conclusion édifiante : bien que chacune des personnes présentes travaille sur la problématique du viol et souhaite faire évoluer les choses, il y a eu quelques divergences notables.

Lors de situations présentant des cas de viol, il y a eu débat : comment l'agression s'est-elle passée ? Comment la caractériser ? De quelle manière établir les responsabilités ? Il y a eu, en revanche, unanimité pour dire que la thématique des violences sexuelles n'a pas de légitimité et qu'elle s'enracine dans une hiérarchisation des sexes encore très présente.

Les victimes de viol ne sont pas suffisamment reconnues dans le monde de l'éducation, de la police, de la santé. Elles ne sont pas traitées avec la perspicacité, le sérieux et l'attention nécessaires.

Autre constat largement partagé : les jeunes filles sont très tôt mises en situation de subir des micro-violences. Les jeunes filles n'arrivent pas à mettre des mots sur des actes d'oppressions qui les mettent dans l'inconfort ou la détresse. On assiste à une banalisation des insultes sexistes et homophobes, lesquelles sont exprimées dès l'école primaire. On observe d'ailleurs que les insultes homophobes expriment une hiérarchisation des sexes car elles sont genrées. Elles véhiculent souvent une dévaluation du féminin.

La banalisation du viol, les réticences nombreuses à traiter le problème trouvent notamment leur source dans un souci de « ne pas bousculer l'ordre établi » selon une participante. L'exemple est donné d'un doyen qui, confronté à un viol commis par un élève sur une autre élève, a préféré ne rien faire, avec comme argument de ne pas « nuire à la réputation du garçon ». La participante évoque aussi la crainte du doyen de voir l'image de l'établissement être ternie. Ce type d'attitude est source de souffrances pour les victimes.

La conscience, l'analyse des rapports de genre est encore lacunaire au DIP. La thématique n'est pas vraiment perçue comme digne d'intérêt même si le département construit aujourd'hui d'intéressants projets d'école et de solides interventions pour contrer ces tendances lourdes grâce à des directions et des équipes enseignantes très motivées.

La définition du viol dans les vignettes a donné lieu à des échanges pas toujours consensuels. Véronique Ducret du *Deuxième Observatoire* a fait remarquer que le viol est toujours une « sanction », qu'il soit commis ici ou ailleurs. Les filles sont assignées à des rôles ; elles doivent se cantonner à un terrain déterminé. Malheur à celles qui transgressent les frontières, par exemple par une vie sexuelle libre. Dans les discussions autour des vignettes évoquant des violences sexuelles, il a été beaucoup question de la « bonne » ou de la « mauvaise réputation ». On a pu le constater : pour légitimer la violence contre les filles, il y a souvent de nombreux alliés autour de l'agresseur pour dénoncer la supposée « mauvaise réputation » de la victime. On reprochera par exemple à cette dernière de « n'être pas sérieuse », « d'avoir eu beaucoup de relations ». Des jugements sont posés sur la liberté de la victime. La liberté d'expression peut faire l'objet de jugements négatifs. La « mauvaise réputation » devient un « passeport pour le viol ». Une manière de disculper l'agresseur, de le

déresponsabiliser. Tout le monde s'accorde sur ce constat : la banalisation du viol a des effets dévastateurs car les filles ont le sentiment de n'être pas protégées, que leur parole n'est pas prise au sérieux.

Il arrive que le facteur migratoire tienne lieu de double peine à cause du relativisme culturel, du déni de valeurs universelles telles que le respect de la dignité des femmes. Un exemple précis a été rapporté dans un atelier. Saisi d'une plainte, un juge a refusé de nommer les actes de violences sexuelles estimant que les faits reprochés pouvaient être considérés et donc légitimés comme une « coutume » dans la communauté d'origine de la victime. Conséquence : la plaignante est retournée chez elle, persuadée de devoir continuer à subir ces violences au vu de la réaction du juge.

L'incapacité à penser des rapports sociaux de sexe et la pression du silence se retournent contre les femmes victimes. Les conséquences de cette banalisation sont massives. Elles constituent une « bombe à fragmentation multiple ». Les filles sont souvent moquées, maltraitées. Pourtant, face aux agressions verbales, elles peinent à se révolter, à identifier le degré de violence. On note une confusion. Dans ces circonstances, elles tentent même parfois de sourire, d'en rire même si elles se sentent blessées. S'ajoute parfois le désir de plaire malgré tout, car les jeunes filles sont assignées à ce rôle. Le déni des violences verbales est fréquent faute de parole institutionnelle claire.

Porter plainte apparaît comme « un objectif hors d'atteinte » pour reprendre l'expression d'une professionnelle de la santé, rejointe par l'ensemble des participant-e-s. Une mère témoigne que si sa propre fille subissait un viol, elle ne serait pas sûre de l'inciter à porter plainte, compte-tenu des difficultés de la procédure.

Peu de filles osent se défendre en justice. La loi du silence perdure. La tentation est grande de relativiser les faits même si la souffrance est considérable. Habituees aux violences verbales ou au harcèlement dans la rue, les filles tendent à minimiser l'atteinte à leur dignité que constituent ces agressions. Toutes en conviennent : l'agresseur cherche souvent à se défaire car il sait qu'il trouvera des alliés. Il ne veut pas prendre ses responsabilités. Cette attitude est encouragée car il trouve fréquemment des oreilles complaisantes. Il est soutenu, accompagné et sa réalité contraste cruellement avec « la grande solitude de la victime ». « La victime souffre et, en plus, voit sa parole constamment questionnée et mise en doute ». Un constat largement partagé.

La question d'une société sexiste où la publicité et autres supports (médias, cinémas, réseaux sociaux, etc.) chosifient et dévalorisent le corps des femmes est abordée à plusieurs reprises. Cet environnement délétère est un terreau propice à « l'invisibilisation » des violences subies par les filles. Un constat largement partagé. Le terme « invisibilisation » ou « banalisation » des violences revient souvent dans les sous-groupes.

En lien avec une des vignettes, la question a été posée de savoir si la consommation de drogue et alcool constituait un facteur aggravant en cas de violences sexuelles. Les avis étaient partagés. Une participante a plaidé pour une sévérité accrue du jugement en cas de consommation d'alcool. Si la lecture de la vignette sur le décryptage des situations de viols n'est pas uniforme, en revanche, les participantes et participants s'accordent sur un rejet catégorique d'excuses fallacieuses : le port d'un certain type de vêtement ne saurait être un signe excusant une agression.

Le problème des réseaux sociaux sur internet auxquels les adultes (travailleuses et travailleurs sociaux, enseignantes et enseignants) n'ont pas accès est abordé par des intervenants sociaux notamment. En outre, au DIP, le personnel enseignant n'a pas le droit de dialoguer avec sa classe via Facebook. Comment bousculer, comment accéder à ce « monde du silence », comme le définit une collaboratrice du DIP ? Investir les réseaux sociaux pour protéger les filles des violences et prévenir notamment les abus sexuels apparaît comme indispensable. Une proposition qui revient à plusieurs reprises.

Parmi les pistes évoquées pour lutter contre la banalisation et les résistances :

- élaborer une culture commune fondée sur une définition et un décryptage communs du viol et de l'ensemble des violences faites aux femmes ;
- travailler sur les représentations genrées dès la petite enfance avec des outils pédagogiques adaptés (Le guide *La poupée de Timothée et le camion de Lison* est cité) ;
- décrypter les stéréotypes grâce à des formations initiales ou continues et des projets d'établissements. Objectifs : libérer les filles et les garçons des pressions, des conditionnements qui tronquent leurs relations et limitent leurs choix de vie ;
 - les garçons sont poussés vers des modèles d'insensibilité et d'agressivité, ils brident leurs émotions, rognent leur capacité d'empathie. Lors de procès, les auteurs de violences sexistes sont parfois présentés comme « immatures » ce qui leur vaut des circonstances atténuantes, voire même certaines sympathies. Cette immaturité supposée - effet d'une socialisation différenciée - bride l'empathie des garçons, encourage la toute puissance et l'idée d'un accès non consenti au corps des filles ;

- l'ensemble de ces facteurs crée un climat qui « autorise » des conduites violentes ;
- les pressions qui pèsent sur les filles sont considérables : encouragement à la passivité, à la patience, à la compréhension, à la docilité et à jouer les deux rôles ;
- former les intervenantes et intervenants, dans les secteurs de la police, la justice, le milieu hospitalier à détecter les violences ;
- interdire les publicités sexistes.

D'autres points évoqués en lien avec les questions de la salle :

- le relativisme culturel : il faut affirmer la dignité des femmes comme valeur universelle ;
- s'y ajoute la question des jeunes femmes migrantes que l'on fait venir pour travailler soi-disant dans la restauration et qui sont forcées finalement de se prostituer. Elles sont ensuite renvoyées dans leur pays sans aucun soutien, sans considération des drames humains vécus ;
- deux facteurs aggravants ont été recensés : outre les réseaux sociaux, déjà mentionnés, la pornographie suscite de vives inquiétudes. Il y a eu des témoignages de jeunes filles se demandant « si, pour être aimées, il fallait passer par là et adopter toutes les pratiques de ces films ». Les garçons sont confrontés à une culture de la performance avec un rapport au corps des femmes désastreux. Une contre-culture de la chosification des femmes est nécessaire ;
- notons qu'au DIP, de plus en plus de directions, d'enseignantes et enseignants, d'élèves sollicitent des projets d'école, des interventions, des formations. Il faut saluer quelques directions avant-gardistes à l'image de l'ECG Jean-Piaget (Francine Novelle, directrice) qui organise chaque année des semaines « égalité » avec des conférences, des réflexions sur les rapports de genre, des

formations et ateliers de self-défense pour les filles et de construction de la masculinité pour les garçons. Ces ateliers d'auto-défense rencontrent un grand succès auprès des élèves mais suscitent quelques controverses auprès des adultes. Selon les détracteurs, ils constitueraient une promotion de la violence des filles ! L'idée est évidemment contraire : il s'agit de travailler l'affirmation, la confiance en soi et d'armer intellectuellement les filles. Des mesures indispensables pour en finir avec la banalisation des violences de genre ;

- un autre obstacle est soulevé : les jugements timorés contre les viols qui n'incitent pas au dépôt de plaintes. Il est relevé que la Suisse a une définition du viol parmi les plus restrictives au monde. Elle est en train d'être modifiée. Cette définition assez limitative a souvent freiné la reconnaissance de viols et la sanction de faits graves.

Débat. Questions des participant-e-s à la conférence.

Le débat était animé par Miruna Coca-Cosma, journaliste à la RTS.

Miruna Coca-Cosma (MCC): « On a évoqué le "viol sanction". Pourriez-vous développer autour de cette notion? »

Audrey Guiller (AG):

« Le viol est une sanction et une effraction qui projette la victime hors de l'humanité. Le message apporté par le viol est le suivant: "reste à ta place!"

Il est important d'évoquer le continuum des violences: le viol s'inscrit dans un système de violences faites aux femmes, qui va des injures sexistes, aux blagues, en passant par le harcèlement de rue.

Nous avons mis en avant l'idée d'ateliers de self défense. On nous a reproché: "vous voulez la guerre des sexes". Or, ce que les femmes apprennent dans ces ateliers, c'est à dire "non".

Dans le livre, nous donnons des exemples de femmes qui sont dans des situations de viol car elles n'ont pas réussi à poser un "non". Les victimes n'arrivent pas à le faire, notamment parce qu'elles ont été trop longtemps dévalorisées.

Le débat sur la tenue vestimentaire me fait bondir: le viol est une agression née dans la tête de l'agresseur. Pour moi, il n'y a pas d'incitation au viol. Dans le livre, nous citons l'exemple de ce grand-père reprochant à sa petite-fille de venir s'asseoir sur ses genoux et de l'avoir ainsi incité à passer à l'acte. Si on commence à chercher des responsabilités à la victime, on n'en finit plus. C'est l'agresseur qui a choisi de violer. Point. Et s'il n'y a pas consentement, il s'agit d'un viol. »

MCC: « J'aurais une demande pour les participantes et participants aux ateliers; pourriez-vous nous transmettre vos réactions sur les échanges qui s'y sont déroulés? »

Intervenante 1:

« J'aurais deux questions sur les chiffres. Il y aurait en France 75 000 viols par an et seulement 2 000 condamnations. Et le reste? Quelles sanctions pour le violeur? Comment voyez-vous le problème des viols où l'agresseur doit épouser la victime? »

Nolwenn Weiler (NW):

« Il faut rappeler tout d'abord comment se passe le dépôt de plainte. En France, la plainte peut être déposée directement auprès de la police ou de la gendarmerie ou en écrivant au procureur. Il y a soit classement, soit enquête. Après une enquête préliminaire, il y a soit un non-lieu, soit une décision de poursuite de l'enquête. Puis se tiendra le procès aux assises. Il faut compter quatre ans entre le dépôt de la plainte et le jugement.

De nombreux dépôts de plaintes sont classés. Cela va parfois jusqu'à la moitié des plaintes classées sans suite pour faute de preuves. Mais nous avons vu le cas d'une femme avec des coups avérés (hématomes) dont la plainte a été classée car il a été décidé qu'elle était « consentante » malgré tout.

Des ordonnances de non-lieu vont viser les plaintes restantes. On assiste aussi parfois à la déqualification du crime en agressions sexuelles: au lieu d'un crime jugé aux assises, avec une peine pouvant aller jusqu'à quinze ans de réclusion, la plainte devient un délit jugé en correctionnelle avec des sanctions plus faibles. L'argument avancé est le suivant: la procédure serait plus rapide, moins éprouvante. Mais les peines sont plus élevées aux assises qu'en cour correctionnelle et surtout, le viol est déqualifié. De crime, il devient délit, c'est à dire moins grave. Etrange message adressé aux

agresseurs. Il faut aussi souligner le fait que la déqualification des viols est un outil de gestion pour désengorger les tribunaux ; un procès en correctionnelle dure une demi-journée contre plusieurs jours aux assises. La justice française a de très faibles moyens. C'est aussi un problème. »

AG: « J'ajouterais qu'aux assises, en moyenne la peine est de six ans de prison contre deux ans en correctionnelle. »

NW: « A ce propos, divers juristes nous ont signalé au cours de l'enquête qu'ils aimeraient qu'il existe des chambres de justice "spécialisées", avec des juges professionnel-le-s. »

Franceline Dupenloup (FD):

« Genève a également transformé son système judiciaire avec la disparition des jurys populaires. Selon une avocate reconnue dans la défense des victimes de violences sexuelles, il est plus difficile d'obtenir de condamnation dans un jury exclusivement composé « d'hommes de loi ». Cette avocate fait également ce constat : les circonstances considérées comme atténuantes pour l'agresseur sont à nouveau en vogue dans les tribunaux. La jeune fille, avait-elle bu ? Pourquoi était-elle dans la rue à deux heures du matin ? Comment était-elle vêtue ? Autant de questions insidieuses qui visent à retourner le statut de victime en coupable. On retourne en arrière à l'époque d'avant les combats féministes. »

Intervenante 2 :

« Au fond qu'est-ce qui doit être prouvé ? »

NW: « Le viol est défini en France par le mode opératoire de l'agresseur. Il faut prouver qu'il y a eu contrainte ; c'est à la femme de prouver qu'elle n'était pas consentante. Ce qui est quand même très particulier. Lors d'un vol, on ne demande pas aux victimes pourquoi elles ne se sont pas défendues. Au Canada, le violeur doit prouver que la femme était consentante. Cette manière de procéder différente a une influence sur le déroulement du procès. On pourrait se baser sur les

conséquences du viol sur la victime au lieu de regarder les coups, se fonder sur des "faisceaux d'indices concordants", c'est-à-dire les modifications dans son comportement qui laissent supposer qu'elle a été victime d'un viol : déménagements, carrière professionnelle, hospitalisation, etc. On pourrait aussi se baser sur la "stratégie de l'agresseur" ».

MCC: « **Quelle définition du viol avez-vous donné dans le cadre des ateliers ?** »

FD: Nous avons en Suisse une des définitions les plus restrictives au monde. Elle est en train d'être modifiée. L'absence de définition commune a été une des difficultés du dialogue dans les ateliers.

AG: « Pour revenir à la question des procès, j'aimerais dire qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans la prescription. En France, elle est de dix ans pour les victimes majeures, de vingt ans pour les victimes mineures. Le viol devrait être imprescriptible. »

Intervenante 3 :

« Vous avez dit que la plupart des agresseurs ont été agressés dans leur enfance. Et pour les filles victimes de violence, qu'en est-il ? N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ? »

AG: « Il est important d'accompagner les enfants victimes ou témoins de maltraitance. Les filles verront leur vie entière influencée par le viol, surtout si elles ne sont pas aidées. Les garçons risquent de reproduire la violence.

La question de l'éducation sexiste explique cette différence de comportements : les filles ne vont pas vouloir dominer car elles n'ont pas été éduquées dans cette optique de domination. Notons qu'un tiers des victimes mineures sont des garçons. Ils ne parlent pas du tout de ce qu'ils ont vécu à la différence des filles davantage éduquées à la « socialisation verbale ».

Si les filles étaient éduquées comme les garçons, elles réagiraient sans doute comme les garçons.»

Intervenante 4:

1°) Sur la question du viol par les femmes.

AG: « Ici aussi il s'agit d'une affaire de dominante sur dominée. »

NW: « Notons que l'écrasante majorité des victimes adultes sont des femmes et l'écrasante majorité des agresseurs sont des hommes. Il y a ici la question de la domination, de la chosification. »

FD: « Nous avons des témoignages de harcèlement et de viols de garçons, agressés car ne rentrant pas dans les critères d'une virilité préfabriquée. Ils sont parfois homosexuels, parfois hétérosexuels. C'est la dérogation à la norme, la non-conformité à une définition du masculin viril qui crée la tension et l'exposition au danger de représailles. »

2°) Sur la question des soins des violeurs par la rééducation et celle de la pédophilie comme pathologie

AG: « 5 % des viols sont commis par des pédophiles. La pédophilie est définie comme une pathologie. Ce n'est pas la même chose que le fait de violer des enfants. »

NW: « Le violeur est parfois intégré et même très bien intégré, songeons à DSK¹⁶. Je vous renvoie aussi aux exemples donnés dans le livre de Viviane Clarack, *De la honte à la colère*. »

¹⁶ NB : Dominique Strauss Kahn, homme politique français impliqué dans des affaires de mœurs.

Intervenante 5:

« Le fil conducteur qui se détache est celui d'"égalité". Si l'égalité était à la base de notre éducation, alors l'éducation sexiste devrait être dépassée. L'homme ne pourrait plus réduire la femme à un objet. Il s'agit de drames individuels et politiques. Il y a un devoir de débattre de cette question de l'égalité. »

Intervenante 6:

« Nous n'avons cessé de poliment parler de "participantes et de participants". Je trouve important cette question de langage épiciène et de féminisation des termes. Compte-tenu de la large proportion de femmes dans la salle, je proposerai de ne parler que de "participantes". »

Intervenante 7:

« Je préfère le mot "d'altérité" à celui "d'égalité". »

Intervenante 8:

« Qu'en est-il de l'addiction des abuseurs et des abusées. Quand on a peur, on a l'esprit brouillé. La prise d'alcool ou de drogue peuvent-ils expliquer ces attitudes ? »

AG: « Lors d'un viol, la victime est dans un état de sidération, comme "un lapin dans les phares des voitures". Elle est pétrifiée par la situation. L'alcool ou l'addiction constituent des facilitateurs du passage à l'acte mais pas une excuse. »

Intervenante 9:

« Nous avons parlé des agresseurs dans l'entourage proche. Y a-t-il des chiffres sur la population masculine susceptible de commettre un viol ? »

NW: « Non, il n'y a pas de chiffres. La proportion de violeurs dans la population masculine est difficile à déterminer. Le seul exemple que nous avons pu trouver lors de notre enquête est celui d'une étude faite aux Etats-Unis auprès de soldats.

Et ce qui peut paraître étonnant, c'est qu'ils répondent par l'affirmative, sans que cela semble leur poser le moindre problème. A la question "avez-vous déjà commis un viol", beaucoup ont répondu "oui". »

MCC: « **Quelles ont été les pistes et conclusions dans les ateliers afin de "mieux travailler pour mieux prévenir"?** »

FD: « Nous avons besoin d'une culture commune pour élaborer des plans d'action et des prises en charge efficaces. La question du sexisme est la trame sur laquelle on doit travailler. Quand on propose des projets d'intervention sur le thème du viol, les élèves sont preneurs. Dans certaines écoles, nous proposons des ateliers sur la construction de la masculinité et constatons un énorme besoin de parler chez les garçons. Il y a de plus en plus d'actions efficaces, parfois mixtes, parfois en séparant filles et garçons pour libérer la parole. La reconnaissance par les institutions du travail accompli est encore insuffisante. »

Intervenante 10:

« J'aimerais que nous abordions la question des populations migrantes et des viols commis pendant leur migration. »

FD: « Nous devons travailler avec toutes les structures concernées pour s'attaquer à la question »

AG: « Il est nécessaire, ici, qu'il y ait une mobilisation des politiques et des professionnel-le-s. La première étape est de savoir écouter les victimes lorsqu'elles parlent. Je me réfère ici à l'exemple de cette doctresse qui dans sa jeunesse se teignait les cheveux en rouge. Certaines patientes lui avaient alors dit: "alors, vous aussi vous avez été battue". Depuis, elle pose la question de violences éventuelles et son constat est que lorsqu'elle suscite la parole, les patientes sont "preneuses". Il faut savoir entendre cette parole. »

Conclusion, Colette Fry

Colette Fry, en conclusion, a souligné que l'on pouvait repérer des caractéristiques allant au-delà des frontières : la nécessité de la prévention et de la sensibilisation des professionnelles et professionnels ; l'importance de souligner que l'apparence, la réputation d'une personne ne constituent pas des passeports pour le viol et que « céder n'est pas consentir ». Elle a rappelé que pour le BPEV la problématique des violences sexuelles à l'égard des femmes est une thématique importante et a mentionné le projet de prévention que le BPEV envisage de réaliser, en partenariat avec le DIP, la HETS et d'autres associations du réseau. Enfin, elle a tenu à remercier les organisations partenaires qui travaillent au quotidien autour de cette problématique.

Synthèse écrite : Pol.éthique, 11 décembre 2015

Bibliographie élaborée par Filigrane

VIOLENCES ENVERS LES FEMMES - GÉNÉRALITÉS ET GUIDES

Titre Violences contre les femmes / coord. du numéro Alice Debauche, Christelle Hamel
 Lieu / Date Lausanne : Ed. Antipodes, 2013
 Collection Nouvelles questions féministes ; vol. 32, no 1
 Collation 167 p.
 Cote 343.61 VIO
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Salmona Muriel
 Titre Le livre noir des violences sexuelles / Muriel Salmona
 Lieu / Date Paris : Dunod, 2013
 Collation XII, 347 p.
 Cote 343.541 SAL
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre Les cyberviolences sexistes et sexuelles : [Ressource électronique] : mieux les connaître, mieux les prévenir : colloque, Paris, le 25 novembre 2014 / Centre Hubertine Auclert
 Lieu / Date [Paris] : Centre Hubertine Auclert, 2014
 Accès <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/actes-251114-cybersexisme-web.pdf>
 Collation 29 p. : ill.
 Cote 343.542 CYB
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque

Titre Violences sexistes et sexuelles au travail : faire valoir vos droits / [AVFT, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail]; [rédigé par Gisèle Amoussou, Laetitia Bernard, Emmanuelle Cornuault, et al.]
 Edition / Version [2e éd.]
 Lieu / Date Paris : AVFT, impr. 2011
 Collation 1 vol. (159 p.); 21 cm
 Cote 343.542 ASS
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre Ces yeux qui te regardent, et la nuit, et le jour : regards sur la violence faite aux femmes / Françoise Héritier, Nadia Kaci et alii
 Lieu / Date La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube, 2011
 Collection L'urgence de comprendre
 Collation 141 p.
 Cote 343.61 CES
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre La violence sexuelle : approche psychocriminologique : évaluer, soigner, prévenir / [sous la dir. de] Roland Coutanceau, Joanna Smith ; [Jocelyn Aubut ... et al.]
 Lieu / Date Paris : Dunod, 2010
 Collection Psychothérapies. Psychothérapies humanistes
 Collation 386 p.
 Cote 343.541 VIO
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre Violences sexuelles contre les femmes, que faire? : la violence est inacceptable / brochure conçue et éd. par l'association Viol- Secours, le centre LAVI, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme
 Lieu / Date Genève : [s.n.], 2010
 Collation 108 p. ; 18 cm
 Cote 343.541 VIO
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre Prévenir la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes [Ressource électronique] : intervenir et produire des données / Organisation mondiale de la santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine
 Lieu / Date Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2010
 Accès http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75201/1/9789242564006_fre.pdf
 Collation 101 p.
 Cote 343.6:314.6 PRE
 Détail de l'ex. GE Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque

Titre Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir
 Lieu / Date Paris : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, 2010
 Collation 26 p. : tabl.
 Cote 37.013 COM
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur	Rajasingam Pathiraj, Valérie, 1970-
Titre	Les atteintes au corps féminin : loi et sanction des violences physiques / Valérie Rajasingam Pathiraj ; préf. de Francine Demichel
Lieu / Date	Paris : L'Harmattan, 2010
Collection	Logiques juridiques
Collation	474 p. ; 24 cm
Cote	343.61 RAJ
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Auteur	Maquestiau, Pascale
Titre	Violences liées au genre / Pascale Maquestiau et Katinka in't Zandt
Lieu / Date	Bruxelles : Le Monde selon les femmes, 2007
Collection	Les essentiels du genre ; 11
Collation	70 p. : ill.
Cote	343.6 MAQ
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Auteur	Ducret, Véronique
Titre	Qui a peur du harcèlement sexuel? : des femmes témoignent / Véronique Ducret
Lieu / Date	[Genève] : Georg, 2010
Collation	207 p. ; 23 cm
Cote	343.542 DUC
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Titre	Violences sexistes et sexuelles au travail : guide à l'attention des employeurs / [AVFT, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail ; réd. par Gisèle Amoussou et al.]
Lieu / Date	[Paris] : AVFT, 2009
Collation	115 p. ; 21 cm
Cote	343.542 VIO
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

ENQUÊTES ET STATISTIQUES

Titre	EWL barometer on rape in the EU 2013 [Ressource électronique] / European women's lobby = Lobby européen des femmes
Lieu / Date	[Bruxelles] : [EWL], 2013
Accès	http://www.womenlobby.org/spip.php?action=accéder_document&arg=2968&cle=fc9944b3d7fea2882e942bd9fdc604095eb75751&file=pdf%2Fewl_barometre_final_11092013.pdf
Collation	77 p. : graph.
Cote	343.541 EWL
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
Note	Document imprimé et relié par la bibliothèque

Auteur	Minano, Leila
Titre	La guerre invisible : révélations sur les violences sexuelles dans l'armée française / Leila Minano, Julia Pascual
Lieu / Date	Paris : Arènes, 2014
Collation	301 p. ; 22 cm.
Cote	343.541 MIN
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Auteur	Saiget, Marie
Titre	L'ONU face aux violences sexuelles de son personnel : crise de crédibilité et changement en organisation internationale / Marie Saiget ; préface de Frédéric Ramel
Lieu / Date	Paris : L'Harmattan, DL 2012
Collection	Questions contemporaines
Collation	1 vol. (223 p.) : graph., couv. ill. ; 22 cm
Cote	343.541 SAI
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Titre	Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle / Jérôme Pieters, Patrick Italiano, Anne-Marie Offermans, Sabine Hellemans ; [mission de recherche attribuée au Centre liégeois d'étude de l'opinion, CLEO, de l'Université de Liège et au département Experimentel-Klinische en Gezondheidspsychologie de l'Université de Gand]
Lieu / Date	Bruxelles : Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2010
Accès	http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/41%20-%20Dark%20number_FR_tcm337-102289.pdf
Collation	1 vol. (241 p.) : ill., tabl. ; 30 cm.
Cote	343.6:314.6 EXP
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
Note	Document imprimé et relié par la bibliothèque

VIOLS

Auteur	Le Naour, Jean-Yves
Titre	Et le viol devint un crime / Jean-Yves Le Naour, Catherine Valenti
Lieu / Date	Paris : Vendémiaire, 2014
Collection	Chroniques
Collation	157 p.
Cote	343.541 LEN
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Auteur	Gillioz, Valérie
Titre	Viol, des maux aux mots / Valérie Gillioz ; fotogr. Mathilde Troussard
Dépôt	Note sur le titre In: 24h01, no. 3 (automne-hiver 2014/15), pp. 32-41
Détails de l'ex.	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Titre Viol :	le procès d'Aix-en-Provence : sténotypie intégrale des débats et des témoignages. Précédé de Le crime / de Gisèle Halimi
Lieu / Date	Paris : L'Harmattan, 2012
Collation	415 p.
Cote	343-541 VIO
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Titre	Viols et mémoire en Amérique latine / [Bérengère Marques-Pereira... et al.]
Lieu / Date	Bruxelles : Université des femmes, 2012
Collection	Chronique féministe, juillet-décembre 2012 ; n°110
Collation	74 p. : ill. ; 30 cm
Cote	343-541 VIO
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Titre	Le viol, aspects sociologiques d'un crime : une étude de viols jugés en cour d'assises / Véronique le Goaziou,... ; préface de Maryse Jaspar,... ; [publié par la] Mission de recherche Droit et justice
Lieu / Date	Paris : [la Documentation française], DL 2011
Collection	Perspectives sur la justice
Collation	1 vol. (211 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm
Cote	343-541 LEG
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Auteur	Guiller, Audrey
Titre	Le viol, un crime presque ordinaire / Audrey Guiller, Nolwenn Weiler
Lieu / Date	Paris : Cherche midi, 2011
Collection	Documents
Collation	173 p.
Cote	343-541 GUI
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès
<hr/>	
Auteur	Autain, Clémentine
Titre	Un beau jour... : combattre le viol / Clémentine Autain
Lieu / Date	Montpellier : Indigène, 2011
Collection	Ceux qui marchent contre le vent
Collation	31 p.
Cote	343-541 AUT
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Titre	Un trousseage de domestique / Christine Delphy, coord. ; Clémentine Autain, Jenny Brown, Mona Chollet... [et al.]
Lieu / Date	Paris : Éd. Syllepse, DL 2011
Collection	Nouvelles questions féministes
Collation	1 vol. (182 p.) : couv. ill. en coul. ; 21 cm
Cote	316.647.8 DEL
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

TEMOIGNAGES

Titre	Elles se manifestent : [viol, 100 femmes témoignent] / [sous la direction de] Clémentine Autain
Lieu / Date	[Paris] : Don Quichotte éditions, 2013
Collation	184 p.
Cote	343-541 AUT
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Auteur	Winteregg, Ileana
Titre	Victime ou coupable? / Ileana Winteregg
Lieu / Date	Paris : Société des Ecrivains, 2014
Collation	234 p. ; 21 cm
Cote	V viol
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Auteur	Zec, Cécile
Titre	Corps volé : [piégée par un violeur en série] / Cécile Zec
Lieu / Date	Paris : l'Archipel, 2013
Collation	252 p.
Cote	V Viol
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Auteur	Ben Mohamed, Meriem
Titre	Coupable d'avoir été violée : [femmes en Tunisie : liberté en péril] / Meriem Ben Mohamed ; avec la collab. de Ava Djamshidi
Lieu / Date	Neuilly-sur-Seine : M. Lafon, 2013
Collation	283 p.
Cote	V Viol
Dépôt	GE Filigrane : libre-accès

Auteur Cordelier, Jeanne
 Titre Ni silence ni pardon : l'inceste, un viol institué / Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune; préface de Marie-France Casalis
 Lieu / Date Mont-Royal : M éd. Paris : diff. Distribution du Nouveau monde-Librairie du Québec, DL 2014
 Collection Militantismes
 Collation 1 vol. (109 p.) : couv. ill. en coul. ; 18 cm
 Cote V Inceste
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur K., Emilie
 Titre Viol, un crime particulier : une victime raconte / Émilie K. ; préface d'Anne-Sophie Martin,... ; commentaires et postface, Dr Bernard Marc,...
 Lieu / Date Paris : les Éd. Demos, DL 2011
 Collection Collection Criminologie et société
 Collation 1 vol. (168 p.) : couv. ill. ; 21 cm
 Cote V viol
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Cabrol, Catherine
 Titre Blessures de femmes / Catherine Cabrol
 Lieu / Date Biarritz : Atlantica, 2009
 Collation 1 vol. : ill.
 Cote 343.61 CAB
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

JEUNES ET VIOLENCES SEXUELLES

Titre Recommandations pour la réduction de la violence sexuelle entre adolescents : une contribution de spécialistes / [Auteures: Margit Averdijk ... et al.]
 Lieu / Date Zürich : UBS Optimus Foundation, 2013
 Collection Optimus Studie Schweiz ; Novembre 2013
 Accès http://www.optimusstudy.org/fileadmin/user_upload/documents/2013/Optimus_Study_Recommendations_2013_FR.pdf
 Collation 45 p. : ill.
 Cote 343.6-053.6 REC
 Dépôt Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque

Titre Violences de genre et violences sexistes à l'école / dossier coordonné par Isabelle Joing-Maroye ... [et al.]
 Lieu / Date Nancy : Société Binet-Simon, 2013
 Collection Recherches et éducations ; no 8-9, 2013
 Collation 2 vol.
 Cote 343.6-053.6 VIO
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Vol. T. 1

Titre Violences sexuelles chez les mineurs : moins pénaliser, mieux prévenir / sous la dir. d'André Ciavaldini
 Lieu / Date Paris : In Press, 2012
 Collation 245 p.
 Cote 343.6-053.6 CIA GE
 Dépôt Filigrane : libre-accès

Auteur Schmid, Conny
 Titre Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse : formes, ampleur, et circonstances du phénomène / Conny Schmid
 Lieu / Date Zurich : UBS Optimus Foundation, 2012
 Accès http://www.optimusstudy.org/fileadmin/user_upload/documents/Booklet_Schweiz/Etude_Optimus_Brochure_2012_f.pdf
 Collation 103 p. : ill.
 Cote 343.541 SCH
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Roman, Pascal, psychologue
 Titre Les violences sexuelles à l'adolescence : comprendre, accueillir, prévenir / Pascal Roman
 Lieu / Date Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2012
 Collection Psychologie
 Collation 197 p.
 Cote 343.6-053.6 ROM
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre L'agression sexuelle envers les enfants / sous la dir. de Martine Hébert ... [et al.]
 Lieu / Date Sainte-Foy : Presses de l'Univ. du Québec, 2011
 Collection Santé et société
 Collation 2 t.
 Cote 343.62 AGR
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Puy, Jacqueline de
 Titre Sortir ensemble et se respecter : prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes / Jacqueline De Puy, Sylvie Monnier, Sherry L. Hamby; avec la collab. de Marielle Donzé et de Myrian Carbajal
 Lieu / Date Chexbres : Association SEESR; Genève : Editions IES, 2009
 Collation 170 p. : ill. ; 32 cm
 Cote 37.013 DEP
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

VIOLENCES SEXUELLES DANS LES CONFLITS ARMES

Auteur Broder, Noémie
 Titre Vingt ans de violences sexuelles dans l'Est de la RDC [Ressource électronique]: indignons-nous ! / [par Noémie Broder]; [éd. responsable: Carmen Castellano]; FPS, Femmes Prévoyantes Socialistes
 Lieu / Date [Bruxelles]: Femmes Prévoyantes Socialistes, 2015
 Accès <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2015/violence%20sexuelle%20en%20RDC.pdf>
 Collation 12 p. : ill.
 Cote 343.541 BRO
 Détails de l'ex. GE Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque

Titre Crimes innommables contre les enfants : violences sexuelles en situation de conflit / Save the Children
 Lieu / Date London : Save the Children, 2013
 Accès http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/Unspeakable_Crimes_French_o.pdf
 Collation 47 p.
 Cote 343.62 SAV
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque. Nous possédons également ce document en langue anglaise.

Auteur Mapatano Karune, Joël
 Titre Violences sexuelles, régime juridique et limites à la répression de ces crimes en République Démocratique du Congo / Joël Mapatano Karune
 Lieu / Date Turin : L'Harmattan, 2013
 Collection Africultura
 Collation 175 p. ; 21 cm.
 Cote 343.541 MAP
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Lechenne, Julia
 Titre Violences sexuelles à l'encontre des femmes en situations de conflit et de post-conflit : la procédure d'asile en Suisse vue sous l'angle d'un continuum de la violence / Julia Lechenne
 Lieu / Date Genève : Université de Genève Faculté des sciences économiques et sociales, 2012
 Collation 148 f.
 Cote 343.541 LEC
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Fargnoli, Vanessa
 Titre Viol(s) comme arme de guerre / Vanessa Fargnoli
 Lieu / Date Paris : L'Harmattan, 2012
 Collection Questions contemporaines
 Collation 260 p. : ill.
 Cote 343.541 FAR
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Braeckman, Colette, 1946-
 Titre L'homme qui répare les femmes : violences sexuelles au Congo : le combat du docteur Mukwege / Colette Braeckman
 Lieu / Date Bruxelles : A. Versaille : GRIP, 2012
 Collection L'international en jeu
 Collation 156 p.
 Cote 343.541 BRA
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Fomi Azai, Henri Pierre
 Titre La répression des violences sexuelles commises à l'égard des femmes en période de conflits armés / Henri Pierre Fomi Azai
 Lieu / Date Saint-Denis : Éd. Edilivre Aparis, 2011
 Collection Collection universitaire. Droit, droits humains
 Collation 1 vol. (137 p.); 24 cm
 Cote 343.541 FOM
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre "Welcome to Kenya" [Ressource électronique]: police abuse of Somali refugees / Human Rights Watch; [this report was researched and written by Gerry Simpson... et al.]
 Lieu / Date New York : Human Rights Watch, 2010
 Accès <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kenyao61owebwcover.pdf>
 Collation 94 p. : ill.
 Cote 325.14 WEL
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note Document imprimé et relié par la bibliothèque

Auteur Guinamard, Louis
 Titre Survivantes : femmes violées dans la guerre en République démocratique du Congo / Louis Guinamard
 Lieu / Date Ivry-sur-Seine : les Éd. de l'Atelier, DL 2010
 Collation 1 vol. (175 p.) : ill., carte, couv. ill. en coul. ; 25 cm
 Cote 343.541 GUI GE
 Dépôt Filigrane : libre-accès

HISTOIRE

Auteur Roberts, Mary Louise
 Titre Des GI et des femmes : amours, viols et prostitution à la Libération / Mary Louise Roberts ; traduit de l'anglais (États-Unis) par Cécile Deniard et Léa Drouet
 Lieu / Date Paris : Éditions du Seuil, 2014
 Collection L'univers historique
 Collation 405 p. : ill.
 Cote 940.53 ROB
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre Viols en temps de guerre / sous la dir. de Raphaëlle Branche ... [et al.]
 Lieu / Date Paris : Payot, 2013
 Collection Petite bibliothèque Payot ; 943. Histoire
 Collation 359 p.
 Cote 327.5 VIO
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

MATERIEL PEDAGOGIQUE

Titre Quand c'est non c'est non [Image fixe] / Amnesty International
 Lieu / Date Bruxelles : Amnesty International Belgique francophone, [2014]
 Collation 1 affiche : ill. ; A3
 Cote A162 affiche
 Dépôt Filigrane : libre-accès
 Note Fait partie de la campagne « Mon corps, mes droits » (brochure disponible également à la bibliothèque).

Titre C'est ton corps, connais tes droits! [Image fixe] / Amnesty International
 Lieu / Date Bruxelles : Amnesty International Belgique francophone, [2014]
 Collation 1 affiche : ill. ; A3
 Cote A163
 Dépôt Filigrane : libre-accès
 Note Fait partie de la campagne « Mon corps, mes droits » (autres documents disponibles à la bibliothèque).

Titre Elisa [Ensemble multi-supports] : outil pédagogique à destination des professionnel-le-s pour l'animation sur les violences faites aux femmes / MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)
 Lieu / Date [Paris] : MIPROF, 2014
 Accès <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/2-Outils-pour-l-animation-sur-les.html>
 Collation 1 dossier pédagogique + 1 DVD (15')
 Cote 343.61 MIP
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note Contient 1 DVD (format MP4)

Titre Anna [Ensemble multi-supports] : outil pédagogique à destination des professionnel-le-s pour l'animation sur les violences faites aux femmes : les violences au sein du couple / MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)
 Lieu / Date [Paris] : MIPROF, 2013
 Accès <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/2-Outils-pour-l-animation-sur-les.html>
 Collation 1 dossier pédagogique + 1 DVD (15')
 Cote 343.61 MIP
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note Film sur DVD en format MP4

Titre Mon corps, mes droits : dossier pédagogique / Amnesty International
 Lieu / Date Bruxelles : Amnesty International Belgique francophone, 2013
 Collation 1 dossier : ill.
 Cote 37.013 MON
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Auteur Magana, Jessie
 Titre Gisèle Halimi : "non au viol" / Jessie Magana
 Lieu / Date Arles : Actes sud junior, 2013
 Collection Ceux qui ont dit non
 Collation 95 p. : ill.
 Cote JD MAG
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre En chemin elle rencontre... : les artistes se mobilisent contre la violence faite aux femmes : [bande dessinée] / Emmanuel Lepage... [et al.]
 Lieu / Date Vincennes : Des ronds dans l'O éd., 2009
 Collection En chemin elle rencontre... ; 1
 Collation 95 p. : ill.
 Cote BD E
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

DVD

Titre Viol, elles se manifestent [Enregistrement vidéo]: des femmes dénoncent le viol qu'elles ont subi / un film d'Andrea Rawlins
 Lieu / Date [S.l.]: CAPA Presse, 2012
 Collation 1 DVD-vidéo (70 min.)
 Cot DVD violence e
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Titre The invisible war [Enregistrement vidéo] / written and directed by Kirby Dick
 Lieu / Date [S.l.]: New Video, 2012
 Collation 1 DVD-vidéo (97 min.)
 Cote DVD violence
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès
 Note V.O. angl. seulement ; Zone 1 NTSC

Auteur Vigarello, Georges
 Titre Le viol : un crime à géométrie variable? : histoire et droit [Enregistrement vidéo] / conférence Georges Vigarello
 Lieu / Date [Genève]: UniMail, [2012]
 Collation 1 DVD-vidéo (127 min.): couleur
 Cote DVD violence
 Détails de l'ex. GE Filigrane : libre-accès

Auteur Février, Laurence
 Titre Tabou [Enregistrement vidéo] / un spectacle de Laurence Février, avec la plaidoirie de Gisèle Halimi à la cour d'assises d'Aix-en-Provence le 3 mai 1978
 Lieu / Date Paris: L'Harmattan, 2012
 Collation 2 DVD : couleur PAL
 Cote DVD violence
 Dépôt GE Filigrane : libre-accès

Bibliographie établie par la bibliothèque Filigrane

67, Servette, cp 128 - 1211 Genève 7

tél. 022 740 31 47

filigrane@f-information.org - www.f-information.org/filigrane

Horaires : lundi 14h-18h, mardi 12h-16h, mercredi 10h-12h et 14h-18h, jeudi 14h-19h, vendredi 14h-18h

Annexe



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département présidentiel

**Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de
 prévention des violences domestiques**

Conférence – atelier - apéritif

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre, le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) organise chaque année un événement public.

Cette année le BPEV, en partenariat avec la Haute école de travail social de Genève (HETS), vous invite à participer à la conférence « Le viol, un crime presque ordinaire ».

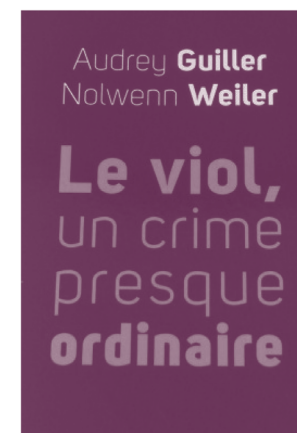
Mercredi 25 novembre 2015 - 18 heures

Aula de la HETS (rue du Pré-Jérôme 16)

Entrée libre - sur inscription : egalite@etat.ge.ch

1- Une conférence : Le viol, un crime presque ordinaire

par Audrey Guiller et Nolwenn Weiller : 18h00 – 20h30



Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques •
 Rue du 31-Décembre 8 • 1207 Genève
 Tél. +41 (0) 22 388 74 50 • Fax +41 (0) 22 388 74 60 • E-mail egalite@etat.ge.ch • www.ge.ch/egalite
 Lignes TPG 2, 6 - arrêt Rue du Lac / 9, 10, 25 - arrêt Place des Eaux-Vives

2- Un atelier adressé aux professionnel-le-s : de 16h00 à 18h00 sur inscription : egalite@etat.ge.ch

Cet atelier propose aux professionnel-le-s un moment d'échange et de réflexion sur leurs pratiques, notamment sur :

- a) le vécu en tant que professionnel-le-s ;
- b) la banalisation ou l'invisibilité des violences sexuelles dans le milieu professionnel ;
- c) les résistances auxquelles sont confronté-e-s les professionnel-le-s ;
- d) Les pistes à dégager afin d'améliorer la prévention.

3- Un apéritif convivial de 20h30 à 21h30

Programme détaillé de la soirée

18h00 Accueil

18h15 Ouverture par Mme Joëlle Libois, directrice HETS et
Mme Colette Fry, directrice BPEV

18h30 Conférence : **Le viol, un crime presque ordinaire**,
par les auteures Mmes Audrey Guiller et Nolwenn Weiler¹

19h15 Questions du public

19h30 Compte-rendu des ateliers avec les professionnel-le-s,
par Mme Franceline Dupenloup, responsable égalité DIP

20h00 Débat avec le public

20h30 Clôture par Mme Colette Fry

Modératrice : Mme Miruna Coca-Cozma, journaliste

Apéritif convivial

¹ GUILLER, Audrey, WELER, Nolwenn, *Le viol, un crime presque ordinaire*. Le cherche Midi. 2011

Bureau de la promotion de l'égalité
entre femmes et hommes
et de prévention des violences
domestiques (BPEV)

Rue du 31-Décembre 8

1207 Genève

tél : +41 22 388 74 50

egalite@etat.ge.ch

www.ge.ch/egalite